

QUE FAIRE EN CAS DE COUPURE ÉLECTRIQUE ?

**MON ÉTABLISSEMENT
DISPOSE D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE
OU EST EN MESURE D'EN LOUER UN**

**MON ÉTABLISSEMENT
NE DISPOSE PAS
DE GROUPE ÉLECTROGÈNE**

Je fais vérifier par une personne habilitée l'état de fonctionnement
du groupe électrogène

**Mon établissement dispose
d'un groupe électrogène fixe**

Je **contrôle** le niveau du fioul
dans les cuves

Je **fais un essai** avec exploitation
de l'établissement sur le groupe
électrogène (essai en charge)

Je **vérifie** le fonctionnement
de l'inverseur (bascule vers le groupe
électrogène puis retour sur
l'alimentation primaire)

**Mon établissement souhaite louer
un groupe électrogène**

Je **m'assure** d'avoir l'emplacement
suffisant pour l'installation du groupe
électrogène

Je **m'assure** que le groupe électrogène
loué peut être armé dans les délais

Je **m'assure** d'avoir un inverseur
de source et des bornes de raccordement

Je vérifie le périmètre repris par le groupe électrogène

Le groupe électrogène assure
un secours total (reprise de
l'ensemble des fonctions et des
équipements)



Le groupe électrogène n'assure pas
un secours total (reprise partielle
des fonctions et équipements)

Je recense l'ensemble des équipements
concernés par une coupure électrique

Pour plus d'informations, je clique sur le lien



LA « CHECKLIST » EN CAS DE COUPURE ÉLECTRIQUE ÉQUIPEMENTS ET ACTIVITÉS

ACCÈS, CIRCULATION

► Portes automatiques

Identifier, avec ses fournisseurs et prestataires en maintenance, les conditions d'utilisation de l'équipement installé et les dispositions techniques à envisager :

- Vérifier l'autonomie des batteries
- S'assurer du maintien des portes en position ouverte (présence d'un « sandow ») ou ouverture manuelle (par action mécanique par pression ou boîtier d'ouverture). Le maintien en position ouverte est un point essentiel de la sécurité incendie.

VIGILANCE : maintenir une attention accrue face au risque d'intrusion ou de fugue

► Chambres, locaux sous contrôle d'accès, armoires à clé électronique

Contrôler les batteries des systèmes d'ouverture des portes sous contrôle d'accès badge ou digicode

Anticiper le manque d'autonomie des batteries :

- Prévoir une carte de secours permettant d'ouvrir tous les accès
- Installer un cylindre mécanique pour les locaux à risque dont l'accès doit être sécurisé

► Ascenseurs

Condamner ou interdire l'accès aux ascenseurs durant les phases de coupure

Procéder à une ronde pour s'assurer que personne n'est resté bloqué

Anticiper par étage les besoins en termes d'approvisionnement en prévoyant des stocks de change ou de linge pour la durée de la coupure (sans surstockage pour limiter le risque incendie)

► Portails d'accès, portes de parking souterrain

Contrôler la batterie et/ou les panneaux solaires d'alimentation

Disposer de la clé de débrayage des moteurs afin de procéder à l'ouverture manuelle des bras de motorisation

SÉCURITÉ INCENDIE

RAPPEL

► **Le détection incendie sera maintenue** (12h d'autonomie)

► **L'éclairage de sécurité sera maintenu** (autonomie de 5h pour les blocs autonomes d'éclairage pour l'habitation BAEH et 1h pour les blocs autonomes d'éclairage de sécurité d'évacuation BAES mais mise en route uniquement en cas de déclenchement de l'alarme incendie)

Vérifier l'entretien des éclairages de sécurité (remplacement des batteries ou blocs tous les 3 à 5 ans)

VIGILANCE

► **Le désenfumage ne fonctionnera plus** pendant la durée de la coupure électrique

► **Le compartimentage sera probablement délesté** (fermeture des portes coupe-feu, clapets) selon la configuration du matériel

Vérifier l'état des batteries liées au compartimentage

Ne pas « caler » les portes pour assurer leur fermeture

ATTENTION : la fermeture des portes coupe-feu et des clapets devient le premier rempart pour limiter la propagation des fumées en l'absence de désenfumage

RESSOURCES HUMAINES

S'assurer que **seules les personnes habilitées** manipulent les installations électriques

S'assurer que des **techniciens peuvent intervenir dès le rétablissement de l'alimentation électrique** pour réarmer les équipements (installations électriques, chaudières, ascenseurs) ou mobiliser les prestataires d'entretien/maintenance en l'absence de personnel technique en interne

MATÉRIELS

Stocks du plan bleu à contrôler (couverture, lampe de poche...), équipements de BAPI (bloc autonome portable d'intervention) à compléter avec des lampes frontales à pile pour garder les mains libres

Systèmes d'appel malade : les batteries (AES) peuvent de ne pas tenir 2h, vérifier leur autonomie et, le cas échéant, renvoyer les appels vers les DECT ou les téléphones portables de service

Réfrigérateurs à médicaments : éviter d'ouvrir les portes et contrôler la température avec un thermomètre classique

Lits médicalisés : mettre le lit en position neutre et ajuster la position avec des oreillers ou des couvertures

Volets roulants électriques : à laisser en position haute

Alimentation :

- Anticiper l'organisation des repas (préparation mais aussi distribution en renforçant les équipes pour pallier l'absence d'ascenseurs)
- Utiliser des solutions de maintien en température, de type thermos, notamment pour les soupes qui peuvent être préparées en amont

Dispositifs médicaux : disposer d'équipements fonctionnant manuellement ou bien sur batterie avec suffisamment d'autonomie

- **Lève-malades et verticalisateurs** : vérifier s'ils sont sur batterie ou pile et faire le stock nécessaire, ou prévoir un matériel mécanique

- **Tensiomètres, oxymètres** : vérifier qu'ils sont sur batterie et faire le stock d'appareils manuels

- **Matelas anti-escarres dynamiques** : vérifier s'ils sont équipés d'un compresseur disposant d'un bouchon pour éviter le dégonflage (attention : action manuelle nécessaire)

- **Concentrateurs d'oxygène portables** : contrôler l'autonomie de la batterie, variable selon le fabricant

- **Pompes à vide et aspirateurs de mucosité**

- **Défibillateurs automatisés externes (DAE)** : s'assurer que l'équipement a fait l'objet d'une maintenance et que la batterie a été contrôlée

MOYENS DE COMMUNICATION

RAPPEL

► **Le 112 restera fonctionnel**

Si coupure électrique mais maintien d'un relai GSM

► **Téléphonie** : arrêt de l'autocom et des lignes fixes

Prévoir au moins une ligne de secours de type GSM

Récupérer les numéros de mobiles des personnels présents

Disposer de batteries externes pour recharger les téléphones

► **Informatique** : ordinateurs portables et tablettes peuvent fonctionner via un routeur GSM mais s'assurer de disposer de batteries externes

Si coupure électrique et du relai GSM

► **Téléphonie**

Mettre en place des équipements de type talkie-walkie qui fonctionnent sur batterie, sans nécessité de relai GSM

► **Informatique**

Prévoir un fonctionnement en mode dégradé (dossiers papier)